RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Rennes - Place de Bretagne - Aménagement des espaces publics

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 09 décembre 2026 à 16:45

Rennes Métropole
4 Avenue Henri Fréville
CS 93111
35031 RENNES CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Rennes – Place de Bretagne – Aménagement des espaces publics
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement	Voir article 2.2 du présent Règlement de Consultation
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 – Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
2.5 - Insertion par l'activité économique 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 7
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 7
3.4 - Contrôle technique 7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 8
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 9
6.1 - Documents à produire 9
6.2 - Visites sur site 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
7.1 - Transmission électronique 12
7.2 - Transmission sous support papier 13
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 - Sélection des candidatures 13
8.2 - Attribution des marchés 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 15
9 - Renseignements complémentaires 15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Procédures de recours 15
10 - Clauses complémentaires 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Rennes – Place de Bretagne – Aménagement des espaces publics

L'opération de réaménagement des voiries Place de Bretagne, Place du Maréchal Foch et Quai d'Ille et Rance, porté par Rennes Métropole et la ville de Rennes, prévoit les travaux suivants :

- La requalification des voiries et la création d'un site propre bus Place de Bretagne,
- Les aménagements cyclables sur le périmètre de travaux,
- Le réaménagement des carrefours à feux,
- La rénovation de l'éclairage public,
- La plantation et végétalisation Place de Bretagne et Place Foch,
- Les aménagements ponctuels de voirie et signalisation Quai d'Ille et Rance.

Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2-1 du Code de la Commande Publique, Rennes Métropole a mis en place un dispositif visant à favoriser le retour vers l'emploi de publics en difficultés sociales et/ou professionnelles.
Ainsi, Rennes Métropole a fait le choix d'introduire dans ce marché des éléments liés à sa politique d'achats socialement responsables pour les lots n°1 et n°2.

Lieu(x) d'exécution : Place de Bretagne - 35000 Rennes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Voirie
02	Eclairage public, signalisation lumineuse et réseaux divers
03	Aménagement paysager

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233000-9	Travaux de construction, de fondations et de revêtement d'autoroutes, de routes

Lot(s)	Code principal	Description
01	**45233200-1**	**Travaux de revêtement divers**
01	**45112500-0**	**Travaux de terrassement**
01	**45233293-9**	**Installation de mobilier urbain**
01	45262510-9	Maçonnerie de pierres
01	45111200-0	Travaux de préparation et de dégagement de chantier
02	**45316110-9**	**Installation de matériel d'éclairage public**
02	45231112-3	Installation de réseau de conduites
02	45112500-0	Travaux de terrassement
03	**45112700-2**	**Travaux d'aménagement paysager**
03	**45233293-9**	**Installation de mobilier urbain**
03	**77310000-6**	**Réalisation et entretien d'espaces verts**
03	45112500-0	Travaux de terrassement
03	45111200-0	Travaux de préparation et de dégagement de chantier

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est :

- un groupement conjoint avec mandataire solidaire pour le lot n°1 Voirie
Pour le lot 1, la nature des travaux à exécuter pouvant entraîner pour des activités complémentaires l'association de moyens et de compétences techniques spécifiques de la part d'opérateurs économiques distincts, le Maître de l'ouvrage demande à ce que le groupement à constituer soit conjoint.

- un groupement solidaire pour les lots n°2 Eclairage Public et réseaux divers et n°3 Aménagement paysager
Pour les lots 2 et 3, la nature des travaux à exécuter pouvant entraîner la mise en commun de moyens et de compétences de la part des opérateurs économiques de technicité identique, le Maître de l'ouvrage demande à ce que le groupement à constituer soit solidaire.

Si le groupement attributaire est d'une forme différente de celles précisées ci-dessus, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Nous attirons votre attention sur le fait que des livrables (compte-rendu du bilan de réduction de prélèvement des ressources et rapport pour prévenir et diminuer la production des déchets en cours d'exécution des prestations) sont attendus dans les conditions d'exécution de ce marché, et sont soumis à des pénalités journalières.

2.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

Le volume horaire d'insertion à la charge du titulaire est indiqué dans le CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Voirie
02	Eclairage public, signalisation lumineuse et réseaux divers

Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats pourront contacter le facilitateur des clauses sociales, dont les coordonnées leurs seront transmises ultérieurement.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La Direction d'Opération est assurée par la Direction de l'Espace public et des Infrastructures de Rennes Métropole, représentée par Monsieur Gildas PIQUET. La Conduite d'Opération est assurée par :

Pôle Ingénierie et Services Urbains (PISU)

Direction de l'Espace public et des Infrastructures
Service de la Conduite d'Opération
Représentée par : Camille MAERTEN

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.
Pôle Ingénierie et Services Urbains (PISU) Direction de l'Espace public et des Infrastructures - Service de la maîtrise d'œuvre,
représenté par Mathieu ROS, chef de projet.

Pour chaque lot, le maître d'oeuvre est le suivant :

Lot n°1 - Voirie
Nicolas LEROMAIN

Lot n° 2 - Eclairage public, signalisation lumineuse et réseaux divers
Mathieu ROS

Lot n° 3 - Aménagement paysager
Chloé TEXIER

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.
Direction des Infrastructures et Espaces publics -Service de la Maîtrise d'œuvre voirie

Représentée par Pascal DESBORDES.

3.4 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS
6 rue Louis Postel
CS 63126
35031 RENNES CEDEX

Le coordonnateur est représenté par : Antoine LEON.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les marchés faisant l'objet de la consultation sont financés par Rennes Métropole au moyen de ses ressources propres, abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité, ou de participation publiques ou privées. Le paiement des prestations intervient selon les règles de la comptabilité publique dans le cadre du délai global de paiement avec ou sans acomptes et/ou avance.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC) commun aux lots
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe 1, propre à chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux lots
- L'annexe au CCAP concernant le lot n°3 Aménagement paysager
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, propre à chaque lot

⇨ dont les annexes des CCTP communes aux 3 lots :

→ la notice explicative
→ l'annexe à la notice explicative relative au bilan GIEP
→ le calendrier prévisionnel d'exécution et de phasage
→ le plan général de coordination (PGC)
→ le plan de déviation de circulation
→ les plans :
- les Plans d'aménagements
- les plans topographiques et de synthèses des réseaux existants
- les plans de coordination de projet

→ les annexes communes aux 3 lots :
- la charte de gestion des déplacements pendant les travaux
- les mesures en cas d'intervention à proximité des arbres d'alignements (ou arbres en milieu contraint)
- le diagnostic de chaussée
- le diagnostic amiante
- les récépissés des Déclaration des Travaux
- les investigations complémentaires
- le rapport sur les vérifications Ouvrages d'Art (OA)

⇨ Les annexes propres au CCTP du lot n°1 voirie :
- Plans :
 - Plans de traitement de sols
 - Plans des structures
 - Plans de nivellement
 - Plans de signalisation
 - Cahier des coupes et détails

⇨ Les annexes propres au CCTP du lot n°2 Eclairage public, signalisation lumineuse et réseaux divers
- Dossier technique
- Plans :
 - Plans de carrefour à feux
 - Plans projet des réseaux
- Annexes :
 - fascicule technique

- taille_massif_ancrage
- methodo_carrefours_feux,
- prescrip gc telecom
- EPSL guide slt

⇨ Les annexes propres au CCTP du lot n°3 Aménagements paysagers

- Plans :
 - Plan des aménagements paysagers
 - Plans des travaux préparatoires
 - Plans des Terrassements paysagers - Déblais
 - Plans des Terrassements paysagers - Remblais
 - Plans de plantations (sans réseaux)
 - Carnet de coupes
 - Carnet de détails des plantations

-Le Tableau de composition des massifs pour le lot 3
- le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) propre à chaque lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) propre à chaque lot
- Le cadre de réponse de la valeur technique, de l'organisation du chantier et des performances environnementales, propre à chaque lot
- Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations
- La fiche informative sur le dispositif des clauses sociales
- Les formulaires de candidature (DC1 et DC2), Dume

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique https://marches.megalis.bretagne.bzh ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération : **26190044**

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du Code de la Commande Publique	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Lot 1 : - FNTP 341 - Assise de chaussée - FNTP 3421 - Revêtements en matériaux d'enrobés classiques - FNTP 3431 - Revêtements en béton coulé en place sous circulation motorisée - FNTP 3451 - Pavés et dalles en pierre naturelle - FNTP 346 - Pose de bordures et caniveaux **ou références équivalentes**
Lot 2 : - Indice Qualifelec TN3 (26 à 50 points lumineux par chantier), avec mention RT (Régulation de trafic) **ou références équivalentes**
Lot 3 : - Qualipaysage P110 et P120 Aménagements paysagers (spécialisés) - Qualipaysage E131 et E132 Entretien d'aménagements paysagers (spécialisés) - Qualibat 4411 Serrurerie-métallerie (technicité courante) **ou références équivalentes**

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe	Non
Le bordereau de Prix (BPU) complété du lot concerné, produit à la fois -au format .pdf et -au format .xls (soit 2 Fichiers)	Non
Le DQE complété pour le lot concerné, et produit à la fois -au format .pdf et -au format .xls (soit 2 Fichiers)	Non
Le cadre de réponse complété par le candidat. Le candidat est en effet invité à privilégier l'utilisation de ce document qui, d'une part permet lui permet de simplifier sa réponse au regard notamment des résultats attendus pour chaque critère et sous-critères, et d'autre part à faciliter l'analyse par le pouvoir adjudicateur.	Non
Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations complété	Non
Le RIB du candidat ou du groupement	Non

Autres pièces à remettre dans l'offre mais ne revêtant pas de caractère obligatoire :

Libellés	Signature
Le tableau excel (ou en pdf) intitulé « Tableau de composition du massif » pour le lot n°3	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :
Le site est en accès libre.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Rennes Métropole
PISU-DEI-Marchés Publics
16 boulevard Laënnec - CS 93111
35031 RENNES CEDEX

La signature électronique des documents, au moment de la remise de son offre, n'est pas exigée mais recommandée dans le cadre de cette consultation.

Le candidat retenu qui n'aura pas signé son offre au moment de sa remise se verra contraint de le faire lorsqu'il y sera invité par le pouvoir adjudicateur, préalablement à la notification du marché. Aussi, il s'engage à s'équiper du certificat électronique nécessaire à cette signature électronique.
Pour la signature, le candidat est invité à privilégier le format électronique PADES (Format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF). Cela facilitera grandement les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la Préfecture, la Trésorerie. L'outil de signature proposé par la plateforme mégalis, vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Toutefois, le candidat est invité à privilégier le format électronique PADES (Format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF) dans la mesure où il sera pour sa part impossible d'utiliser un autre format de signature. En outre, cela facilitera grandement les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la Préfecture, la Trésorerie. L'outil de signature proposé par la plateforme MEGALIS, vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.
La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**40.0**
2-Valeur technique	**25.0**
2.1-Moyens humains et matériels alloués à l'opération	*12.5*
2.2-Méthodologie de réalisation des ouvrages	*10.0*
2.3-Procédures d'auto-contrôle	*2.5*
3-Organisation de chantier en lien avec son environnement	**20.0**
3.1-Gestion du chantier et de ses abords	*10.0*
3.2-Limitation des nuisances aux riverains	*7.5*
3.3-Santé et information du personnel	*2.5*
4-Performances en matière de protection de l'environnement	**15.0**
4.1-Préservation du patrimoine existant et de la ressource	*5.0*
4.2-Pollution du milieu environnant	*5.0*
4.3-Gestion et valorisation des déchets	*5.0*

Pour le lot n°02 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**40.0**
2-Valeur technique	**25.0**
2.1-Moyens humains et matériels alloués à l'opération	*10.0*
2.2-Méthodologie de réalisation des ouvrages	*5.0*
2.3-Procédures d'auto-contrôle	*5.0*
2.4-Méthodologie pour les essais, réglages et mises en service ainsi que pour la prise en gestion des installations	*5.0*
3-Organisation de chantier en lien avec son environnement	**20.0**
3.1-Gestion du chantier et de ses abords	*10.0*
3.2-Limitation des nuisances aux riverains	*5.0*
3.3-Santé et information du personnel	*5.0*
4-Performances en matière de protection de l'environnement	**15.0**
4.1-Préservation du patrimoine existant et de la ressource	*5.0*
4.2-Pollution du milieu environnant	*5.0*
4.3-Gestion et valorisation des déchets	*5.0*

Pour le lot n°03 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**40.0**
2-Valeur technique	**25.0**
2.1-Moyens mis en œuvre permettant de vérifier la qualité d'exécution des travaux	*10.0*
2.2-Références caractéristiques et qualité des plantations, fournitures, équipement	*10.0*
2.3-Entretien	*5.0*
3-Organisation de chantier en lien avec son environnement	**20.0**
3.1-Gestion du chantier et de ses abords	*10.0*
3.2-Limitation des nuisances aux riverains	*5.0*
3.3-Santé et information du personnel	*5.0*
4-Performances en matière de protection de l'environnement	**15.0**
4.1-Préservation du patrimoine existant et de la ressource	*5.0*
4.2-Pollution du milieu environnant	*5.0*
4.3-Gestion et valorisation des déchets	*5.0*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. Le cas échéant, dans un bordereau des prix unitaires/détail quantitatif estimatif, lorsqu'il est demandé au candidat de renseigner les prix en chiffres et en lettres, en cas de discordance, les prix renseignés en chiffres prévalent.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.
Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un ou plusieurs échanges de mails confirmés par courriers et/ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la

signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics.
22 Mail Pablo Picasso
44042 NANTES

Tél : 0253467983 Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

10 - Clauses complémentaires

Comme indiqué dans les CCTP de chaque lot, il est rappelé que l'entreprise sera amenée à travailler parfois de nuit, ainsi que durant le mois d'août.

De plus, en cas de demande de la maîtrise d'ouvrage, le titulaire pourra être amené à replier les installations de chantier en urgence (manifestations, demande préfectorale, ...) dans un délai contraint pour sécuriser le site et retirer tous les éléments susceptibles d'être utilisés comme projectiles ou barricades.

Autre information :

Les candidats doivent avant tout dépôt de document(s) télécharger le module "Mon Assistant Marché Public" à l'adresse URL suivante : https://www.megalisbretagne.org.
https://ressources.local-trust.com/telechargements/mon-assistant-marche-public.exe
Il est recommandé au candidat de tester, en amont de toute transmission, la configuration de leur poste informatique sur le profil acheteur conformément à la méthode décrite dans le tutoriel OEA 1, accessible en suivant le lien : https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd
La méthode de signature et de co-signature électronique est explicitée par le tutoriel OEA 2 via le lien suivant :
https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd